



Direction Départementale des Territoires

Moulins, le 15 février 2011

COMMUNIQUE DE PRESSE

Prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes (PMTVA) Campagne 2011

Les imprimés de demande de prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes (PMTVA) pour la campagne 2011 sont disponibles en mairie ainsi que les imprimés de demande de droits temporaires (pour les éleveurs qui n'ont pas fait de demande de droits définitifs).

Le dépôt des demandes de PMTVA et de droits temporaires s'effectuent du 1^{er} mars au 16 mai 2011 auprès de la D.D.T.

Les demandes de primes peuvent également être réalisées par Internet à partir du site Télépac : www.telepac.agriculture.gouv.fr.

Les dossiers doivent être envoyés à l'adresse suivante :

DDT
Service PMTVA
51 Boulevard Saint Exupéry
B.P. 110
03403 YZEURE CEDEX

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter Isabelle Matos à la DDT au 04.70.48.78.87.